

## SEANCE DU 03 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois du mois de décembre, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Claude LASSERRE, Maire.

**Présents** : Mesdames Anne Marie DESTIZONS, Isabelle PANDELES, Claire COURBAIGTS, Maryse DUPRAT, Véronique GUILHORRE, Véronique DARRIGADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Hélène TORTIGUE, et Messieurs Pascal CASSIAU, Christian LASSERRE, Alain GARBAY, Ludovic NOUGARO, Jérôme ROBILLARD, Jean-Claude HAYET, Jean-Jacques BARGELÈS.

Etaient excusés : Emilie GARDESSE et Guy SAINT-JEAN.

Le compte rendu de la réunion de novembre est accepté.

### ➤ **ACQUISITION DU BATIMENT DE LA BANQUE POSTALE**

Monsieur le Maire rappelle la décision du 03 septembre dernier relative à l'acquisition du bâtiment de la poste auprès de la SCI BP à PARIS, cadastré section AB n° 79 au 24 rue de la Halle moyennant 80 000 € (TVA à la marge égale à 0). Les élus, à l'unanimité, entérine le transfert au nom de la commune du bail commercial entre la SCI BP et la Poste pour le local situé au rez-de-chaussée et désigne Maître ROBIN Nicolas, notaire à POMAREZ, pour la passation de l'acte relatif à cet achat.

### ➤ **BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET DECISIONS MODIFICATIVES**

Les décisions modificatives ci-dessous, concernant des écritures de stocks à intégrer du fait du non-achèvement des opérations des deux lotissements, sont acceptées à l'unanimité.

#### **Lotissement du Pont du Bos**

<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	
Articles - Natures	Montants
1641 Emprunts	- 200 000
168741 Commune	- 75 000
3351-040 Terrains	275 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	
Article - Nature	Montant
7133-042 En-cours de production	275 000
Ventes de terrains	- 275 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

#### **Lotissement de Pourcicam**

<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	
Articles - Natures	Montants
1641 Emprunts	- 300 000
168748 Commune	-100 000
3355-040 Terrains	400 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	
Article - Nature	Montant
7133-042 En-cours de production	400 000
Ventes de terrains	- 400 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

## Commune

L'assemblée, à l'unanimité, accepte le budget supplémentaire tel que présenté ci-dessous.

### Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres - Libellés	Budget primitif	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	381 060	6 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	527 900	-7 100
65 Autres charges de gestion courante	234 217	9 871
66 Charges financières	44 100	
023 Virement à la section d'investissement	313 656	54 311
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	11 016	
<b>TOTAL</b>	<b>1 511 949</b>	<b>63 082</b>

### Section de fonctionnement – Recettes

Libellé	Budget primitif	Propositions nouvelles
002 Excédent antérieur reporté	82 607	
013 Atténuations de charges	2 500	1 000
70 Produits des services, du domaine et ventes	112 520	- 4 400
73 Impôts et taxes	906 761	20 082
74 Dotations et participations	319 454	20 400
75 Autres produits de gestion courante	73 000	18 000
76 Produits financiers	10 587	
77 Produits exceptionnels	1 820	8 000
042 - 777 Op. ordre transfert entre sections	2 700	
<b>TOTAL</b>	<b>1 511 949</b>	<b>63 082</b>

Section d'investissement

Opérations	Dépenses		Recettes		Soldes BS
	BP	BS	BP	BS	
<b>117 Aménagements Espaces verts</b>	<b>8 400</b>				
21 Plantations	8 400				
163 Chauffage hall des sports			<b>4 884</b>		
13 Subvention Département			4 884		
<b>165 Mise en accessibilité des bâtiments suite ADAP</b>	<b>15 000</b>				
23 Travaux	15 000				
<b>167 Cuisine Salle du Belvédère</b>	<b>83 231</b>	<b>- 6 000</b>			<b>6 000</b>
23 Construction	<b>83 231</b>	- 6 000			
<b>168 Réfection menuiseries et sanitaires écoles</b>	<b>320 739</b>		<b>154 000</b>	<b>55 000</b>	<b>55 000</b>
23 Construction	320 739				
13 Subventions			154 000	55 000	
<b>169 Bâtiment de stockage matériel</b>	<b>50 000</b>	<b>41 811</b>			<b>- 41 811</b>
23 Construction	50 000	41 811			
<b>171 Toiture salle des fêtes</b>	<b>60 204</b>	<b>-30 000</b>		<b>7 840</b>	<b>37 840</b>
23 Construction	60 204	-30 000			
13 Subvention FEC				7 840	
<b>172 Rénovation local 3<sup>ème</sup> Age et Eschourdes</b>	<b>20 000</b>	<b>-5 000</b>			<b>5 000</b>
23 Construction	20 000	-5 000			
<b>173 Achat bâtiment Banque Postale</b>		<b>90 000</b>			<b>- 90 000</b>
21 Terrain bâti		90 000			
<b>62 Travaux divers chemins cnaux</b>	<b>222 500</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>		<b>- 10 000</b>
20 Terrains	15 000				
23 Installations	207 500	10 000			
13 Participation pour voirie			10 000		
<b>64 Acquisitions matériel, outillage, mobilier</b>	<b>132 000</b>			<b>1 847</b>	<b>1 847</b>
21 Matériel, outillage	132 000				
13 Subvention Département				1 847	
<b>92 Grosses réparations bâtiments cnaux</b>	<b>56 800</b>	<b>31 000</b>		<b>14 813</b>	<b>-16 187</b>
23 Construction	56 800	31 000			
13 Participation				14 813	
<b>Opérations financières</b>	<b>200 716</b>	<b>- 20 000</b>	<b>1 000 706</b>	<b>32 311</b>	<b>52 311</b>
13 Amendes de police	2 700				
16 Emprunts	176 516				
275 Dépôts et cautionnement	1 500				
276 Créances particuliers et personnes de droit privé	20 000	- 20 000			
001 Excédent reporté			104 383		
021 Virement Sect. Fonction.			313 656	54 311	
10222 FCTVA			169 167	- 2 000	
10226 Taxe d'aménagement			6 137		
1068 Excédents Fonction. Cap.			354 787		
27 Créances			41 560	-20 000	
28 GFP de ratt. - Bâtiments			11 016		
<b>TOTAL</b>	<b>1 169 590</b>	<b>111 811</b>	<b>1 169 590</b>	<b>111 811</b>	<b>0</b>

Vu la diminution importante des taux bancaires depuis plusieurs mois, Jean-Claude HAYET soumet de solliciter une renégociation des prêts auprès des organismes financiers. Il en est pris bonne note.

➤ **AVENANTS CDG**

L'avenant du service de médecine préventive du Centre de Gestion, fixant à 77.20 € par agent la participation due par la collectivité au titre de l'année 2019 est adoptée.

Dans l'attente de l'aboutissement des négociations entre le Centre de Gestion des Landes et la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en qualité de gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFFP, l'assemblée approuve l'avenant à la convention 2015-2017 renouvelant, sur les mêmes bases, pour l'année 2019, l'adhésion aux pôles retraites et protection sociale du Centre de Gestion.

➤ **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 12 H/S**

Suite à la réorganisation des services Ecole, Cantine et Ménages, la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique doit passer de 12 h à 16 h/s, soit une augmentation de plus de 10 % entraînant préalablement, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion, la suppression du poste sur la quotité initiale. Vu l'avis favorable de cet organisme paritaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre, le poste d'adjoint technique sur la base de 12 h/s.

➤ **MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVU DES CHENAIES ET PEUPLERAIES DE L'ADOUR**

Lors de son assemblée générale du 08 novembre dernier, le Comité Syndical du SIVU des Chênaies et Peupleraies du Bassin de l'Adour s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de MOUSCARDES ainsi que pour la modification de la représentation au sein des communes membres, ramenée à un délégué titulaire et un délégué suppléant, à compter du prochain mandat électif, soit au 1<sup>er</sup> avril 2020. Les élus approuvent à l'unanimité ces modifications ainsi que les nouveaux statuts qui en découlent.

➤ **TRAVAUX DE BATIMENTS**

Monsieur le Maire fait part de la remise par le bureau Partec'Etud de l'estimatif concernant divers travaux au hall des sports et la construction d'un local de stockage attenant d'un montant de 448 000 € H.T. Jérôme ROBILLARD précise qu'il convient de déterminer au plus vite le phasage des travaux, en tenant compte des périodes d'inactivités dans les salles (vacances scolaires pour les salles de basket, de musique, des associations et le restaurant scolaire) ainsi que la procédure de consultation, celui-ci privilégiant une consultation globale par phases, qui générera moins de frais. La commission des bâtiments avec d'autres élus également intéressés se réunira le 10 décembre à 20 h 30 pour en discuter. Une dotation d'équipement aux territoires ruraux sera sollicitée pour cette opération sur 2020.

Jérôme ROBILLARD signale la nécessité d'une réfection du parquet de la salle occupée par le Club des retraités.

## ➤ TRAVAUX AVENUE DU MARSAN

Lors de la première réunion dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du Marsan, le bureau ATI, missionné pour en assurer la maîtrise d'œuvre, a présenté aux élus sa méthodologie de travail. Ludovic NOUGARO précise que ces travaux débuteraient fin 2020 début 2021, avec une intervention en tout premier lieu du SYDEC pour l'enfouissement des réseaux secs. Elus et responsables du bureau d'études se sont ensuite rendus sur le site. Le cabinet ATI fera un relevé topographique, préalablement nécessaire, et proposera des solutions d'aménagement.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

Francis DARMAILLAC, Président de l'association Pomarez Arènes Traditions, sollicite la mise à disposition d'un local sous les arènes pour la tenue d'une nouvelle exposition. Quelques élus se rendront sur place pour voir si l'un des deux locaux, à proximité de celui du comité des fêtes, peut être libéré à cet effet.

Suite à une réunion qui s'est tenue à POYARTIN, Monsieur le Maire informe l'assemblée que toute la commune bénéficiera d'un accès au numérique par la fibre optique fin 2022. Ainsi ce réseau va être amené sur tous les axes, en limite de chaque propriété, où 100 mégas seront disponibles, à charge pour chaque propriétaire de se raccorder s'il le souhaite et de négocier l'abonnement avec l'opérateur de son choix. La desserte ne sera cependant pas assurée si l'investissement pour un abonné est plus important que le coût d'une parabole.

Pascal CASSIAU fait le point sur l'organisation du programme du TELETHON, soulignant une participation de toutes les associations.

Christian LASSERRE rend compte de la réunion avec les agents du service technique. Divers travaux leur ont été demandés : vider le local anciennement occupé par Mr NOVA à l'ancienne gendarmerie, laver la verrière au-dessus de la cantine, apposer un panneau « voie sans issue » chemin de Pleytebin, isoler la porte de la garderie donnant sous le préau de l'école, revoir le plancher du local du club du 3<sup>ème</sup> âge, nettoyer les installations de VMC une fois par an, repeindre les tables détériorées de l'école, aménager dans un souci de sécurité des enfants le dessous de escalier extérieur des écoles, vérifier le chauffage de la salle de motricité à l'école, réaliser un plafond dans un coin dégagement des bureaux du syndicat des Eschourdes afin d'atténuer le bruit de la VMC. Les plannings de fin d'année des agents ont été évoqués pour un solde des congés et jours de RTT. Les agents ont signalé qu'ils ne pourront installer pour cette fin d'année les traverses lumineuses de Noël dans les rues, des supports devant être auparavant fixés sur des façades de bâtiments. Ils réfléchissent sur d'autres espaces où elles pourraient être apposées.

Jérôme ROBILLARD rappelle l'urgence d'un passage de caméra dans le réseau pluvial à l'arrière de l'école. Christian LASSERRE s'en charge.

Michel BEDORA a l'intention de vendre une grange de 330 m<sup>2</sup> dont il est propriétaire, route de CASTELNAU. Il a demandé à Monsieur le Maire si la commune serait intéressée. Ne voyant pas l'utilité d'un tel bâtiment, l'assemblée ne donne pas suite à cette proposition.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel d'un camping-cariste se plaignant de vifs propos désobligeants tenus à son égard par des agents du service technique. Il ajoute que Benoît LARRERE l'a appelé dans l'après-midi pour lui faire part d'un refus d'un camping-cariste de déplacer son véhicule pour l'installation des guirlandes. Une discussion s'ensuit entre les élus sur cette aire d'accueil de plus en plus fréquentée, plusieurs utilisateurs semblant en abuser par un stationnement au-delà de la durée maximale autorisée de 72 heures. Monsieur le Maire souligne que ce soir 10 camping-cars sont garés. Avant de remettre en cause une éventuelle gratuité de cette aire, sur la proposition de Monsieur le Maire, les élus décident dans un premier temps de limiter le nombre d'emplacements et de les matérialiser au sol.

Le goûter des Aînés aura lieu le 04 janvier prochain.

Monsieur le Maire informe de l'ouverture d'une nouvelle pizzeria, le 10 janvier, au 7 avenue de la Chalosse.

L'annuaire est à actualiser pour la cérémonie des vœux le 17 janvier.

La séance est levée à 23 h 30.